

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor



Préparé conformément aux réglementations américaines OSHA, CMA, ANSI et canadiennes SIMDUT

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT :	Pâte à décorner Dr. Naylor
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Rapide, sûr, économique. Pas de coupe, pas de saignement. Ce produit est conditionné dans un pot de 114 g (4 oz).
NUMÉRO ONU :	Aucun
ONU CLASSE DE MARCHANDISES DANGEREUSES :	Non réglementé
NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT :	H.W. Naylor Company, Inc.
ADRESSE :	121 Main Street, Morris, New York 13808
TÉLÉPHONE D'URGENCE :	(607) 217-0011
TÉLÉPHONE DU BUREAU :	(607) 217-0011 Pour des informations sur le produit
SITE WEB :	www.drnaylor.com
NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT AU CANADA :	Philco Animal Health Inc.
ADRESSE :	58 Emily St., Parry Sound, Ontario Canada P2A 2P5
TÉLÉPHONE DU BUREAU :	(855) 666-4875
DATE DE PRÉPARATION :	10 juin 2010
DATE DE MISE À JOUR :	28 juin 2010
	4 décembre 2014

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

SOMMAIRE D'URGENCE :

DESCRIPTION DU PRODUIT : Ce produit est une pâte visqueuse inodore de couleur rouge clair.

RISQUES POUR LA SANTÉ : Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Le contact avec les yeux peut provoquer des brûlures et des lésions oculaires, notamment des troubles visuels.

INFLAMMABILITÉ : Ce produit est non inflammable.

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT : Les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas été étudiés. Il n'est toutefois pas attendu que ce produit ait des effets négatifs importants pour la vie aquatique.

SYMBOLE(S) DOT US

Non réglementé

SYMBOLE(S) CANADA (SIMDUT)



SYMBOLE(S) DE RISQUES SGH



Mot de signal : **Danger !**

COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS :

Mélange liquide de soude caustique, hydroxyde de calcium et de magnésium, glycérine, oxyde ferrique

CLASSIFICATION(S) DES RISQUES SGH :

Corrosif pour la peau Catégorie 1A

MENTIONS DE DANGER :

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

MISES EN GARDE :

Porter une protection des yeux et du visage

Se laver soigneusement les mains après manipulation

DANGERS POUR LA SANTÉ OU RISQUES LIÉS À L'EXPOSITION :

AIGU :

INHALATION : L'inhalation peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact avec les yeux peut provoquer une grave irritation, des brûlures et des lésions oculaires. Une exposition prolongée peut provoquer des troubles visuels

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut provoquer une grave irritation et des brûlures. Une exposition prolongée peut provoquer une dermatite

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor

INGESTION : Une ingestion peut provoquer une grave irritation et des brûlures du tube digestif.

CHRONIQUE : Rien de connu

ORGANES CIBLES : AIGU : Rien de connu CHRONIQUE : Rien de connu

SECTION 3 - COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

DIVULGATION DES DANGERS : Ce produit contient des matières dangereuses connues dans des quantités à déclarer, tel que défini par la norme OSHA 29 CFR 1910.1200 sur la communication des risques. En vertu des sections 311 et 312 de la loi SARA, ce produit contient des matières dangereuses connues.

INGRÉDIENTS DANGEREUX :	N° CAS	% Poids	CLASSIFICATION DES DANGERS ; PHRASES DE RISQUE
Mélange liquide de soude caustique contenant : Eau Hydroxyde de sodium Chlorure de sodium	7732-18-5 1310-73-2 7647-14-5	45 - 55%	CLASSIFICATION DES DANGERS : [C] Corrosif PHRASES DE RISQUE : R35
Hydroxyde de calcium et de magnésium	39445-23-3	45 - 55%	CLASSIFICATION DES DANGERS : [Xi] Irritant PHRASES DE RISQUE : R36/38
Glycérine	56-81-5	10 - 15%	CLASSIFICATION DES DANGERS : [Xi] Irritant PHRASES DE RISQUE : R36/38
Oxyde ferrique	1309-37-1	<1%	CLASSIFICATION DES DANGERS : [Xi] Irritant PHRASES DE RISQUE : R36/38

Chaque autre composant présent est à moins de 1% en concentration (concentration de 0,1% pour les agents cancérigènes potentiels, les agents toxiques pour la reproduction, les sensibilisants respiratoires et les agents mutagènes)

REMARQUE : TOUTES les informations SIMDUT nécessaires sont incluses dans les sections appropriées conformément à la norme ANSI Z400.1-2010.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX : Si le produit pénètre dans les yeux, les laver à l'eau courante avec un faible débit en gardant les yeux ouverts durant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver soigneusement la peau après manipulation. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

INHALATION : Si la respiration devient difficile, transporter la victime à l'air frais. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales. Consulter un médecin immédiatement.

INGESTION : Si le produit est avalé, appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir les informations les plus récentes. En l'absence de conseils professionnels, ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir et ne pas donner de diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, qui fait des convulsions ou qui ne peut pas avaler. Consulter un médecin. Donner un exemplaire de l'étiquette et/ou de la FDS au professionnel de santé en charge de la victime.

ÉTATS PATHOLOGIQUES AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Les personnes souffrant de troubles préexistants de la peau ou des yeux peuvent être plus sensibles aux effets de la substance.

RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS : Traiter les symptômes et réduire la surexposition.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : Sans objet
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (dans l'air en volume, %) : Inférieure (LIE) : Sans objet Supérieure (LSE) : Sans objet
MOYENS D'EXTINCTION CONTRE L'INCENDIE : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse ou eau pulvérisée
RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION : Rien de connu
Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Non sensible.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor

Explosivité sous l'effet de décharges électrostatiques : Non sensible

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Système de classification NFPA



Les premiers intervenants doivent porter des lunettes de protection. Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux non encore atteints par l'incendie et protéger le personnel. Éloigner les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque ; sinon, refroidir avec de l'eau pulvérisée appliquée avec soin. Si possible, empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les égouts pluviaux, les cours d'eau, ou toute autre zone écologiquement sensible.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

INTERVENTION EN CAS DE FUITE ET DE DÉVERSEMENT : Confiner et récupérer si c'est possible. Absorber le produit répandu avec des tampons absorbants ou tout autre matériau absorbant approprié. Le produit peut être glissant. Placer dans des contenants appropriés. Éliminer conformément aux règlements nationaux en vigueur et aux procédures locales (voir la section 13 sur les considérations relatives à la mise au rebut).

Ne pas jeter dans les égouts et les eaux de surface. Avertir les autorités en cas de déversement.

La réglementation américaine (CERCLA) exige de signaler les déversements et les fuites dans le sol, l'eau ou l'air en cas de dépassement des quantités à déclarer. Le numéro gratuit du Coast Guard National Response Center aux États-Unis est le (800) 424-8802.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

PRATIQUES DE TRAVAIL ET PRATIQUES D'HYGIÈNE : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

PRATIQUES DE MANUTENTION ET DE STOCKAGE : Protéger contre tout dommage physique. Entreposer les conteneurs dans un endroit frais et sec. Respecter toutes les mises en garde et précautions indiquées pour le produit. Protéger contre le gel.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION/LIGNES DIRECTRICES :

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TWA	OSHA TWA
Mélange liquide de soude caustique contenant : Eau Hydroxyde de sodium Chlorure de sodium	7732-18-5 1310-73-2 7647-14-5	Sans objet NE 2 mg/m ³ NE	Sans objet NE 2 mg/m ³ NE
Hydroxyde de calcium et de magnésium	39445-23-3	15 mg/m ³ Poussières totales	5 mg/m ³ Poussières totales
Glycérine	56-81-5	15 mg/m ³ Poussières totales	5 mg/m ³ Fraction respirable
Oxyde ferrique	1309-37-1	15 mg/m ³	10 mg/m ³

À l'heure actuelle, les limites d'exposition internationales ne sont pas établies pour tous les composants de ce produit. Merci de vérifier auprès des autorités compétentes de chaque pays pour connaître les limites en vigueur les plus récentes.

CONTRÔLES TECHNIQUES ET DE VENTILATION : Utiliser le produit avec une ventilation adéquate pour s'assurer que les niveaux d'exposition restent en deçà des limites mentionnées précédemment. Utiliser une ventilation aspirante locale pour contrôler les vapeurs dans l'air.

Les informations suivantes relatives aux équipements de protection personnelle appropriés sont destinées à aider les employeurs à se conformer à la réglementation OSHA 29 CFR sous-section I (à partir de 1910.132) ou à une norme équivalente du Canada. Se référer à la réglementation en vigueur et aux normes applicables pour plus de détails.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Habituellement pas nécessaire avec ce produit. Maintenir les concentrations dans l'air en deçà des consignes mentionnées précédemment, le cas échéant. Si nécessaire, utiliser uniquement une protection respiratoire agréée par la norme fédérale américaine de protection respiratoire OSHA (29 CFR 1910.134), ou autorisée par des normes américaines équivalentes, ou par la norme canadienne CSA Z94.4-93.

PROTECTION DES YEUX : Habituellement pas nécessaire avec ce produit. Porter des lunettes de protection le cas échéant.

Si nécessaire, se référer à la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.133 ou aux normes canadiennes appropriées.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor

PROTECTION DES MAINS : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques le cas échéant pour éviter tout contact cutané. Si nécessaire, se référer à la norme américaine OSHA 29 CFR 1910.138 ou aux normes canadiennes appropriées.

PROTECTION DU CORPS : Habituellement pas nécessaire avec ce produit. Si nécessaire, se référer aux normes appropriées des États-Unis ou du Canada, ou à celles de l'Union européenne, de l'Australie ou du Japon.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâte
APPARENCE ET ODEUR :	Ce produit a l'aspect d'une pâte visqueuse inodore de couleur rouge clair.
SEUIL OLFACTIF (PPM) :	Aucun
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Non disponible
TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAc = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (°C) :	Non disponible
POINT DE FUSION (°C) :	Non disponible
pH :	<12,5
DENSITÉ 20°C : (EAU =1)	Non disponible
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%)	Non soluble
COV :	Aucun

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION : Lorsque ce produit est chauffé jusqu'à décomposition, il génère des oxydes de carbone.

MATÉRIAUX AVEC LESQUELS LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE : Rien de connu

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Rien de connu

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES DE TOXICITÉ : Les données de toxicité ne sont pas disponibles pour ce produit :

AGENT CANCÉRIGÈNE PRÉSUMÉ : Aucun ingrédient ne se trouve sur les listes suivantes : LISTE FÉDÉRALE OSHA Z, NTP, CAL/OSHA, CIRC. Par conséquent aucun ingrédient n'est considéré ou soupçonné d'être cancérigène par les organisations impliquées.

PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT : Le contact avec ce produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

SENSIBILISATION DU PRODUIT : Les ingrédients du produit ne sont pas considérés comme des agents sensibilisants.

INFORMATIONS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Aucune information disponible

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT TENDRE À ÉVITER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

STABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : Ces produits n'ont pas été testés pour leur persistance ou leur biodégradabilité. Les composants peuvent se dégrader lentement dans l'environnement et former divers matériaux organiques et inorganiques ; toutefois, aucune information spécifique n'est connue.

EFFET DU PRODUIT SUR LES PLANTES OU LES ANIMAUX : Pas de données actuellement disponibles

EFFET DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LA VIE AQUATIQUE : Pas de données actuellement disponibles

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

PRÉPARATION DES DÉCHETS EN VUE DE LEUR ÉLIMINATION : La mise au rebut des déchets doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT ; IATA ; IMO ; ADR :

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor

CE PRODUIT N'EST PAS DANGEREUX AU SENS DU DOCUMENT 49 CFR 172.101 ÉMIS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS AUX ÉTATS-UNIS.

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Matériau non réglementé

NUMÉRO DE CLASSE DE RISQUE et DESCRIPTION : Néant

NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU : Néant

GROUPE D'EMBALLAGE : Néant

ÉTIQUETAGE DOT REQUIS : Néant

RÉFÉRENCE DU GUIDE DES MESURES D'URGENCE NORD-AMÉRICAIN (2012) : Néant

POLLUANT MARIN : Aucun ingrédient n'est classé par le Département des Transports (DOT) comme polluant marin (tel que défini par le document 49 CFR 172.101, Annexe B)

RÈGLEMENTATIONS SUR LES TRANSPORTS DU DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DES TRANSPORTS (DOT) :

Ce produit n'est pas classé comme une matière dangereuse en vertu du règlement américain US DOT au sens du document 49 CFR 172.101.

TRANSPORTS CANADA, RÉGLEMENTATIONS SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse en vertu du règlement de Transports Canada.

ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) :

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse en vertu des règles de l'IATA :

DÉSIGNATION DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) :

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse selon l'Organisation maritime internationale.

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION AMÉRICAINNE

EXIGENCES DE DÉCLARATION SARA : Ce produit est soumis aux exigences de déclaration en vertu des sections 302, 304 et 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA), comme suit : Néant

TSCA : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act) des produits chimiques.

SARA 311/312 :

Aigu pour la santé : Oui
Chronique pour la santé : Non
Incendie : Non
Réactivité : Non

PLANIFICATION DE QUANTITÉ SEUIL SELON LE RÈGLEMENT AMÉRICAIN SARA : Il n'y a pas de quantités seuils déterminées pour ce produit. La quantité seuil par défaut relative aux exigences d'inventaire et des FDS du gouvernement fédéral de 10 000 livres (4 540 kg) peut s'appliquer, en vertu du règlement 40 CFR 370.20.

QUANTITÉ À DÉCLARER SELON LE RÈGLEMENT AMÉRICAIN CERCLA : Néant

DÉCRET DE CALIFORNIE « SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT » (PROPOSITION 65) :

Aucun ingrédient ne figure dans les listes de la Proposition 65 de Californie.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

STATUT D'INVENTAIRE LIS/LES DU CANADA : Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire LIS
LISTES DES SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE SELON LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CEPA) : Aucun composant de ce produit ne figure sur la première liste de substances d'intérêt prioritaire CEPA.

SYMBOLES et CLASSIFICATIONS SIMDUT du CANADA : Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse en vertu de la loi sur les produits dangereux tel que défini par le règlement sur les produits contrôlés. Il n'est donc pas soumis aux exigences relatives à l'étiquetage et aux FDS selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). « Non contrôlé »

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES INTERNATIONAUX :

Voir ci-après le référencement des composants selon les inventaires des produits chimiques de chaque pays :

Asie-Pacifique :	Répertorié ou exempt
Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :	Répertorié ou exempt
Liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL) :	Répertorié ou exempt
Inventaire national japonais des substances chimiques (ENCS) :	Répertorié ou exempt
Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :	Répertorié ou exempt
Liste suisse des substances toxiques :	Répertorié ou exempt
U.S. TSCA :	Répertorié

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

PRÉPARÉ PAR : Paul Eigbrett

Conformité FDS SGH PLUS

FICHE SIGNALÉTIQUE

Pâte à décorner Dr. Naylor

Avis de non-responsabilité :

Bien que les informations contenues dans ce document soient présentées de bonne foi et soient jugées correctes à la date de leur publication, elles sont données par nos fournisseurs. Par conséquent, la société H.W. Naylor ne fournit aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant aux informations présentées ici. Les informations figurant dans le présent document sont fournies sous réserve que les destinataires de ces données déterminent eux-mêmes leur adéquation à leurs besoins avant d'utiliser ces données. Ces informations ne concernent que le produit spécifique décrit ici et non le produit en combinaison avec tout autre produit. En aucun cas la société H.W. Naylor Company ne sera tenue responsable de quelconque dommage pouvant résulter de l'emploi de ces informations ou de la confiance pouvant y être placée.